Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_101-DE

Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_101

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (33) :
STRICOT Gaëlle, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (7) :
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (9) :
LELIEVRE Pierrick, GENOUEL Fabrice, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, ROCHER Jacques, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Modification du RIFSEEP – Création d'un complément de CIA

Les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) sont fixées par la délibération n°C2020-81 du 24 septembre 2020.

Cette délibération prévoit que l'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet peut être pris en considération dans l'attribution du complément indemnitaire annuel.

A la manière de ce qui avait été mis en place en 2024 pour les équipes de collecte, il vous est proposé d'accorder de manière exceptionnelle une part de CIA exceptionnel pour les agents de l'équipe déchetterie ayant participé au démantèlement de bacs de manière répétitive entre juillet 2024 et décembre 2025, dans la mesure où cette mission particulièrement répétitive et très physique n'était pas comprise dans la fiche de poste des agents concernés.

Il vous est donc proposé d'accorder à ces agents un CIA exceptionnel d'un montant forfaitaire de 150€ qui sera attribué aux agents ayant participer activement à cette mission (sur les 6 agents de l'équipe, 3 sont aujourd'hui concernés.

Ce CIA exceptionnel ne sera pas attribué à l'agent ayant eu une manière de service jugée insatisfaisante, matérialisée dans le compte rendu d'entretien professionnel par le positionnement par le supérieur hiérarchique direct de 4 croix au minimum dans la case « insuffisant ».

Le CIA ne sera pas attribué en cas de sanction disciplinaire dans l'année.

Ce CIA sera versé avec les salaires de décembre 2025.

Lors de sa séance du 3 novembre 2025, le CST a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_101-DE

- LA CRÉATION d'un CIA exceptionnel pour 2025 conformément au corps de la présente délibération.
- L'AUTORISATION donnée au président de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

